

**INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR** Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## ERASMUS MID CAP EURO - Part I (ISIN FR0010914564)

Cet OPCVM est géré par ERASMUS GESTION.  
L'OPCVM est soumis au droit français

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le fonds vise prioritairement à battre, sur la durée de placement recommandée, la performance de l'indice Euro Stoxx Mid Net Return.

Le fonds, de classification "Actions de pays de la zone euro", adoptera une stratégie d'investissement « value » qui consiste :

- à procéder, à travers une analyse rigoureuse en fonction de critères qualitatifs et quantitatifs, à la sélection d'actions jugées sous évaluées,
- et à détecter un « catalyseur » permettant au cours de bourse de se rapprocher de la valeur industrielle de l'entreprise.

La gestion autorise une forte autonomie d'investissement et la concentration du portefeuille sur un nombre restreint de valeurs. L'évolution du portefeuille pourra ainsi diverger de celle de l'indice de référence.

Le fonds sera investi de façon permanente à hauteur de 75% minimum, et exposé jusqu'à 110% de l'actif :

- en actions de sociétés de moyenne capitalisation dont le siège social est situé dans un pays de la zone euro,
- et autres titres éligibles au Plan d'Epargne en Actions.

Le fonds pourra être investi dans la limite de 10% de son actif sur d'autres marchés actions des pays de l'OCDE hors ceux relevant de la classification du fonds et de sa stratégie d'investissement et/ou détenir des parts ou actions d'OPCVM, FIA et autres placements collectifs éligibles, de droit français ou européens, à titre de diversification.

Caractéristiques essentielles :

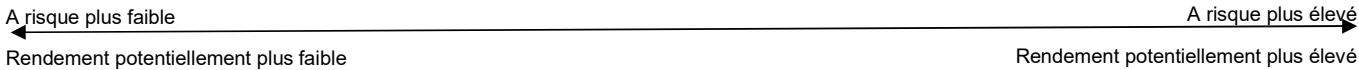
Les ordres de souscriptions et de rachats sont centralisés chaque jour ouvrable jusqu'à 11h15 (heure de Paris) auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 9 rue du Débarcadère 93500 Pantin et sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée à partir des cours de clôture du même jour. Les règlements y afférents interviennent à J+1 (J étant le jour de centralisation).

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

Recommandation :

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque de niveau 6 reflète principalement le risque de marché des actions de la Zone Euro dans lequel le fonds est investi. Ce niveau correspond à une borne de volatilité annualisée entre 15% et 25%. Ce fonds ne bénéficie pas de garantie en capital. Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique ne peuvent pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.

La survenance de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de votre portefeuille.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur sont les suivants :

- Risque de liquidité : Si les volumes échangés sur les marchés sont très faibles, toute opération d'achat ou de vente peut entraîner sur ces marchés d'importantes variations de prix auxquelles les positions peuvent être amenées à être liquidées.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris ceux liés à la commercialisation et à la distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2 % maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci soit investi. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.90 % (*)

(\*) Ce chiffre correspond aux frais prévus pour l'exercice clos au 31/12/2017 et peut varier d'une année à l'autre.

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20 % (**)

La commission de surperformance est variable et égale à 20% de la surperformance du fonds par rapport à l'Euro Stoxx Mid Net Return net de frais. Elle n'est prélevée que si la performance du fonds est positive et supérieure à la performance du benchmark.

(\*\*) Ce chiffre correspond aux frais prévus pour l'exercice clos au 31/12/2017 et peut varier d'une année à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 10 et 11 du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com).

Les frais courants ne contiennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES

La part I réactivée en oct 2017 n'a pas eu de porteurs au cours de l'année 2016. Une performance calculée sur une période inférieure à un an ne peut en aucun cas être affichée.

Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de surperformance prélevées sont inclus dans le calcul des performances passées. La performance de l'OPCVM est calculée dividendes nets réinvestis.

Erasmus Mid Cap Euro a été créé en 2001

La part I a été lancée en juin 2010, désactivée en décembre 2014 et réactivée en octobre 2017.

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM et de l'indicateur de référence : Euro

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Dépositaire** : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, 9 rue du Débarcadère - 93500 PANTIN.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM** : le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques sont disponibles sur le site [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com) ou sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande du porteur en contactant ERASMUS GESTION au 01 71 70 43 10 ou par e-mail à [contact@erasmusgestion.com](mailto:contact@erasmusgestion.com) ou par courrier au 14 rue de Marignan, 75008 PARIS.

**Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès d'ERASMUS GESTION ou sur le site [www.erasmusgestion.com](http://www.erasmusgestion.com).

**Fiscalité** : OPCVM éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseil.

**Responsabilité** : La responsabilité d'Erasmus Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion ERASMUS GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

**Politique de rémunération** : Erasmus Gestion s'est dotée d'une Politique de rémunération définissant les conditions de détermination de la rémunération de ses collaborateurs. Les collaborateurs d'Erasmus Gestion ne bénéficient pas à ce jour de composante variable. Toutefois, cette politique de rémunération pourrait évoluer au gré des évolutions d'encours et du développement des activités. Dans ce cadre, ERASMUS GESTION pourra décider d'y intégrer une composante variable. Erasmus Gestion veillera à ce que la politique de rémunération reste compatible avec une gestion saine et efficace des risques. Ces rémunérations variables seraient alors déterminées chaque année par les dirigeants compte tenu de l'évaluation et de l'atteinte des objectifs définis pour chaque collaborateur. Elles seraient versées en fonction de la rentabilité de la société, des éventuelles commissions de surperformance et de la performance individuelle. Elles seraient déterminées à partir de critères quantitatifs et qualitatifs (performance individuelle et collective, contribution au développement interne de la société, respect des process et procédures, attitude à l'égard des autres collaborateurs...). Une attention particulière sera alors nécessairement portée sur la qualité du service rendu aux investisseurs et à leur appréciation. Le cas échéant, la politique de rémunération de la société sera alors mise à jour.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 12 oct 2017.